

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/193 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2011

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le six octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, FEDERICI Balthazar, FERRIPISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONIBRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme BIANCARELLI Viviane
M. MOSCONI François à M. CASTELLI Yannick
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
Mme RUGGERI Nathalie à M. FRANCISCI Marcel
M. SUZZONI Etienne à Mme GUERRINI Christine

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

GIACOMETTI Josepha, LUCCIONI Jean-Baptiste.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2010 sont repris au budget supplémentaire :

- un excédent de la section de fonctionnement de 108 512 431,13 € ;
- un déficit de la section d'investissement de 60 066 158,25 €.

PRECISE que le Compte Administratif présente, au bilan de l'exercice 2010, un excédent global de clôture de 48 446 272,88 €.

PRECISE que l'excédent de fonctionnement sera affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de 96 046 109,20 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- de la section de fonctionnement pour un montant de 12 466 321,93 € inscrit en 002, résultat reporté.

ARTICLE 2 :

ADOpte le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2011, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable - annexe 1, délibération de programme - annexe 2) :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels et mixtes		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	181 264 941.33	181 264 941.33	177 136 658.25	183 368 998.2	4 128 283.08	-2 104 056.87
Fonctionnement	19 394 576.75	19 394 576.75	21 498 633.62	15 266 293.67	-2 104 056.87	4 128 283.08
TOTAL	200 659 518.08	200 659 518.08	198 635 291.87	198 635 291.87	2 024 226.21	2 024 226.21

Montants exprimés en euros

ADOpte le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à 42 548 550,39 € et celui des autorisations d'engagement nouvelles s'établissant à 18 017 492,11 € compte tenu des annulations, transferts et réaffectations détaillés dans la délibération de programme.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'admission en non valeur des titres dont le détail figure ci-après :

N° TITRE	EXERCICE	TIERS	MONTANT €	MOTIF ADMISSION EN NON VALEUR
1044	2008	Association Tutti Inseme 20167 Villanova	64,57	Tiers non actif depuis cinq ans
408	2006	Sarl FONT.RED.ELEC 20179 Ajaccio cedex	1 863,27	Tiers non actif depuis septembre 2004
TOTAL			1 927,84	

ARTICLE 4 :

APPROUVE le programme 5913F relatif au Comité des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Région de Corse (COSSCRC) pour un montant de 1 174 791 € pour l'exercice 2011 dont 340 000 € inscrit au présent Budget Supplémentaire 2011.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2011

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2011 reprend les résultats de l'exercice 2010 et réajuste les prévisions du budget primitif 2011 en recettes et dépenses afin de tenir compte des décisions ou éléments intervenus depuis le vote du budget primitif.

Le résultat cumulé pour l'exercice 2010 s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT
Résultat de fonctionnement hors report	108 512 431,13
Résultat reporté	0,00
Résultat 2010 (a)	108 512 431,13

	INVESTISSEMENT
Solde d'exécution d'investissement hors report	21 558 091,60
Résultat reporté	- 81 624 249,85
Solde d'exécution 2010 (b)	- 60 066 158,25

Résultat cumulé (c=a-b)	48 446 272,88
-------------------------	---------------

Montants exprimés en euros

Lors du vote du budget supplémentaire (BS) 2011, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2010, soit 108,512 M€. Il viendra couvrir prioritairement le besoin de financement qui est de 60,066 M€. Le solde de 48,446 M€ pourra, ou non, être affecté en section d'investissement au compte 1068 en tout ou partie en fonction des prévisions budgétaires réajustées.

I. Les recettes de l'exercice 2011

Le réajustement des recettes réelles et mixtes au BS s'élève à + 5 771 858,74 € (hors opération emprunt, page II 3-B) et se décompose, comme détaillé ci-après :

- + 2 971 887 € en section d'investissement
- + 2 799 971,74 € en section de fonctionnement.

1. Recettes d'investissement réévaluées (page II 3-B)

- La prévision de recette du FCTVA (compte 10222, page III A922) doit être corrigée à la baisse de - 1,6 M€ en raison de la baisse des dépenses éligibles réalisées en 2010 (le montant définitif des réalisations 2010 n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget primitif 2011) ;
- Le montant des subventions est réévalué de 3 581 837 € et se décompose ainsi :
 - ✓ + 8 881 700 € - fonction 043 « Subvention globale » (page III A900) ;
 - ✓ + 142 137 € - fonction 56 « Technologie de l'information et de la communication » (page III A905) ;
 - ✓ + 1 500 000 € - fonction 74 « Politique de l'eau » (page III A907-OEHC) ;
 - ✓ - 7 000 000 € - fonction 821 « Voiries nationale » (page III A908) en raison du retard sur les opérations « Bastia-Furiani » et « Déviation Propriano » ;
 - ✓ + 58 000 € - fonction 92 « Recherche et innovation » (page III A909) ;
- Les recettes liées aux conventions de mandats portant sur la restauration de chapelles à fresques doivent être diminuées de - 0,656 M€ ;
- Une régularisation des titres émis non prévus au budget primitif pour un montant de 79 100 € (compte 204 page II 3-B) est effectuée ;
- Un produit de cession de 1 566 000 € correspondant à différentes parcelles est inscrit au chapitre 954.

2. Recettes de fonctionnement réévaluées (page II 3-B)

- Produits des services, du domaine et ventes diverses réévalués de 600 900 € :
 - ✓ + 80 000 € pour la vente de produits forestiers (fonction 93, page III B939), les produits encaissés au 1^{er} août indiquent une meilleure réalisation que celle prévue au BP 2011 ;
 - ✓ + 518 900 € pour les redevances d'utilisation du domaine (fonction 821, page III B938), correspondant aux redevances d'occupation du réseau routier dues par un opérateur de téléphonie non prévues au BP 2011 ;
 - ✓ + 2 000 € pour les produits du CAP de Sartène (fonction 312, page III B933).
- Impôts et taxe réévalués de - 5 820 222,26 € (page III B940/941) :
 - ✓ Une réduction de 2 746 705,26 € de la part du produit de la taxe intérieure de consommation perçue sur les produits pétroliers en raison d'un ajustement à la baisse du montant versé en 2010 (compte 732, arrêté préfectoral n° 20110530002 du 22 février 2011) ;
 - ✓ Une augmentation de 400 000 € des produits de la taxe sur les cartes grises, les produits encaissés à ce jour indiquant que les prévisions inscrites au BP 2011 seront dépassées ;
 - ✓ Une augmentation de 1 000 000 € des produits des droits de consommation des tabacs, les produits encaissés à ce jour indiquant que les prévisions inscrites au BP 2011 seront dépassées ;

- ✓ Une réduction des contributions directes et du FNGIR pour un montant de 4 473 517 € (notification Etat 1253) compensée par une augmentation des compensations (chapitre 942) suite à la réforme de la taxe professionnelle.
- Dotations participations et subventions réévaluées de 7 677 554 € (page III B942/943) :

Les notifications de recettes émises par les services de l'Etat conduisent à réajuster les recettes suivantes :

- ✓ Une inscription supplémentaire de 142 618 € au titre de la DGD (compte 7461, arrêté préfectoral n° 2011059_0001 du 28 février 2011) ;
 - ✓ Une inscription supplémentaire de 2 742 507 € au titre de la DGF péréquation (compte 7412, arrêté préfectoral n° 2011108_0002 du 18 avril 2011) ;
 - ✓ Une réduction de 13 849 € de la DGF forfaitaire (compte 7411) ;
 - ✓ Une réduction de la DCRTP de 1 566 000 € (notification état 1253) ;
 - ✓ Une augmentation des compensations de 6 030 378 € compensant la DCRTP et les réductions des contributions directes et du FNGIR ;
 - ✓ Une inscription nouvelle de 200 000 € correspondant à la subvention globale gérée désormais par la DAEI (fonction 043, page III B930) ;
 - ✓ Une réduction des recettes du CNDS de 9 000 € (fonction 32, page III B933) suite à la notification de l'arrêté attributif définitif ;
 - ✓ Une inscription nouvelle de 112 000 € correspondant au solde de 2010 de la redevance d'amortissement du matériel dû par la DDE et non prévu au BS2011 ;
 - ✓ Une inscription nouvelle de 38 900 € correspondant à une convention avec l'AGEFIPH (fonction 11, page III B931).
- Produits financiers réévalués de 89 970 € correspondant aux versements des dividendes par la CADEC des parts détenues par la CTC ;
 - Produits de gestion courante et exceptionnels réévalués respectivement de 15 000 € et 236 070 € régularisant des recettes perçues et non prévues au BP 2011, essentiellement des primes d'assurance pour sinistre.

II. Les dépenses d'investissement 2011

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2011 propose une inscription de crédits supplémentaires, toutes sections confondues, de 198 635 291,87 € portant les dépenses réelles totales de l'exercice à 870 550 546,87 €.

Ces crédits supplémentaires comportent l'inscription de 99 351 002 € concernant le remboursement anticipé temporaire de deux emprunts. Ce montant figure également en recettes.

Hors remboursement anticipé temporaire, le montant total des dépenses réelles s'élève ainsi à 771 019 544,87 €, quasiment stable par rapport à 2010 à - 0,21 % (772 640 202,84 €).

Les inscriptions proposées en section d'investissement et en section de fonctionnement gérées en autorisations de programme et d'engagement se décomposent par fonction et objectif comme ci-après :

Etat récapitulatif par fonction et objectif

SECTEUR	AP	CPI	AE	CPF
Fonction structurante	- 1 507 519,99	- 6 728 000,00	5 886 234,23	3 027 000,00
10 - Office des transports de la Corse	0,00	0,00	0,00	0,00
12 - Réseau routier territorial	128 237,04	- 7 000 000,00	750 000,00	1 400 000,00
13 - Ports et aéroports	574 109,69	- 640 000,00	250 000,00	150 000,00
14 - Réseau ferré	1 817 071,59	862 000,00	5 000 000,00	1 450 000,00
15 - Réseau haut débit de la Corse	- 4 026 938,31	50 000,00	- 113 765,77	27 000,00
Fonction productive	10 034 837,98	16 138 000	2 989 397,80	1 949 500,00
21 - Action économique	- 1 308 685,01	3 488 000,00	907 724,84	500 000,00
22 - Tourisme	0,00	1 800 000,00	881 000,00	290 000,00
23 - Agriculture	3 362 000,00	650 000,00	389 500,00	49 500,00
24 - Forêt	- 197 981,27	0,00	- 334 827,04	0,00
25 - Maîtrise de l'eau	6 770 686,50	8 100 000,00	200 000,00	700 000,00
26 - Energie (ENR)	1 408 817,76	2 100 000,00	946 000,00	410 000,00
Fonction spatiale	11 438 785,54	6 793 230,00	1 016 564,47	1 621 000
31 - Habitat ville	2 418 435,31	400 000,00	0,00	0,00
32 - Environnement	731 134,71	2 700 000,00	- 468 435,53	115 000,00
33 - Développement territorial	2 240 000,00	380 000,00	1 500 000,00	1 350 000
34 - Equipements collectifs	5 290 549,80	3 000 000,00	- 15 000,00	150 000
35 - Chartes urbaines	- 141 334,28	0,00	0,00	0,00
36 - SIG	0,00	313 230,00	0,00	- 44 000,00
37 - Autres	1 000 000,00	0,00	100 000,00	0,00
38 - Territorialisation	0,00	0,00	0,00	50 000
Fonction sociale	6 814 344,91	- 1 736 000,00	2 893 046,01	8 261 723,00
41 - Action sanitaire et sociale	- 269 857,70	625 000,00	665 000,00	200 000,00
42 - Jeunesse et sport	6 400 000,00	2 000 000,00	648 180,74	1 684 400,00
43 - Enseignement supérieur	447 160	74 000,00	1 837 116,00	1 915 823,00

44 - Formation et apprentissage	360 000,00	260 000,00	807 941,89	3 090 500,00
45 - Appareil éducatif	- 198 158,93	0,00	181 870,46	1 371 000,00

46 - Constructions scolaires	- 89 064,30	- 4 900 000,00	0,00	0,00
47 - Culture	164 685,40	205 000,00	- 1 418 292,08	0,00
48 - Langue corse	- 419,56	0,00	171 229,00	0,00
Autres	15 768 101,95	2 588 500	5 132 249,60	8 403 134,98
51 - Personnel	0,00	0,00	400 000,00	2 000 000,00
52 - Hôtel de Région	411 139,92	- 700 000,00	0,00	0,00
53 - Administration générale	6 204 835,00	2 945 000	1 700 000,00	4 289 997
54 - Transactions diverses	0,00	0,00	260 000,00	0,00
55 - CE/ASS/CESC	0,00	0,00	227 000	76 000,00
56 - Communication	0,00	0,00	0,00	300 000
57 - Informatique et téléphonie	- 347 872,97	- 1 406 500,00	- 595 550,40	- 200 000,00
58 - Coopération décentralisée	9 500 000,00	2 750 000	2 650 800,00	2 450 800,00
59 - Autres	0,00	- 1 000 000	490 000	- 513 662,02
TOTAL	42 548 550,39	17 055 730	18 017 492,11	23 262 357,98

1 / Section d'investissement :

Le projet de budget supplémentaire 2011 fait apparaître une inscription d'autorisations de programme (AP) supplémentaires de 42,549 M€ représentant une augmentation de 14,97 % par rapport à l'inscription faite au budget primitif 2011.

Les trois quarts de ces inscriptions nouvelles résultent des objectifs suivants :

- Maîtrise de l'eau : 6,771 M€ pour le programme d'investissement de l'OEHC et 5,611 M€ pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage CTC ;
- Jeunesse et sport : 6,4 M€ pour les équipements sportifs dont ceux du CAB ;
- Coopération décentralisée : 9,5 M€ de subvention globale centralisée pour les nouvelles opérations à la Direction des affaires européennes et internationales ;
- Administration générale : 6,205 M€ (acquisition bâtiment, parcelles U Colombu et Cucuruzzu, véhicules et divers travaux).

Sur ces objectifs, le montant des crédits de paiement (CP) supplémentaires s'élève à 17,056 M€, représentant une augmentation de 7,93 % par rapport au budget primitif et portant le total des CPI pour 2011 à 232 241 560 €, soit une faible augmentation de 1,16 % (229 569 281 € en 2010).

2 / Section de fonctionnement

Les autorisations d'engagement (AE) nouvelles, déduction faite du toilettage, s'élèvent à 18,017 M€. Il s'agit d'une augmentation de 5,13 % par rapport aux inscriptions du budget primitif 2011.

Un quart de ces autorisations nouvelles concerne le réseau ferré avec 5 M€ pour la prolongation de la DSP des chemins de fer 2006/2010 et les études concernant la mise en place d'une SEM ou de toute autre solution.

Sur ces objectifs gérés en AE, l'inscription nouvelle de CP de fonctionnement s'établit à 23 262 357,98 €, soit une augmentation de 6,03 % par rapport aux inscriptions du BP 2011.

3 / Éléments par politiques et objectifs

Par secteurs d'intervention, les évolutions et ajustements notables par rapport au budget primitif sont les suivants :

3-1 / Fonction productive

Action économique :

En investissement, une inscription complémentaire de 4 M€ de CP est réalisée sur le programme 2161I «Contrepartie UE » pour la dotation au fonds de la CADEC. Une réduction de 0,3 M€ est réalisée sur le programme 2172I «Augmenter potentiel compétitivité » compte tenu du taux d'exécution.

En fonctionnement, le programme 2171F « Favoriser une approche intégrée de l'innovation » est revalorisé en AE de 1 M€ et en CP de 0,5 M€ pour réaliser les paiements des engagements de 2010 et ceux de 2011.

Tourisme :

Le programme d'investissement de l'Agence du Tourisme de la Corse est revalorisé de 1,8 M€ en CP pour permettre le paiement du solde de l'exercice 2009 et 3 M€ en AP, et le programme de fonctionnement de 0,881 M€ en AE et 0,29 M€ en CP pour les opérations suivantes :

- Structuration de la filière pilote agrotourisme et tourisme rural (Etudes : 0,1 M€) ;
- Elaboration d'un livre blanc du tourisme permettant d'apporter une contribution au PADDUC (0,08 M€) ;
- Communication institutionnelle de l'ATC sur son programme d'actions des trois prochaines années (0,05 M€) ;
- Réalisation d'une étude signalétique régionale dans le cadre du développement durable du territoire (0,89 M€ en AE et 0,06 M€ en CP en 2011).

Agriculture :

Le programme d'investissement de l'ODARC est revalorisé de 0,362 M€ en AP pour la construction d'un Centre d'inséminations artificielles à Altiani (capacité 160 ovins, bâtiment élevage de 400 m² + bâtiment de stockage de 150 m²). Jusqu'à présent le pénitencier de Casabianda mettait à disposition des locaux pour que la coopérative Corsia puisse réaliser les inséminations. L'Etat souhaite désormais récupérer ces bâtiments.

La part CTC au TOP UP (programme 2313I) est revalorisé de 0,238 M€ au titre de l'axe 1-mesure 121 pour la modernisation des exploitations agricoles.

Energie :

Dans le domaine des énergies, une inscription complémentaire en investissement est réalisée à hauteur de 1,409 M€ en AP et 2,1 M€ en CP pour les ENR. Ces crédits de paiement permettront notamment le paiement de dossiers sur AP antérieures à 2011 à hauteur de 1,15 M€. En fonctionnement, l'inscription complémentaire est de 0,946 M€ en AE et 0,41 M€ en CP.

Maîtrise de l'eau :

Une revalorisation du programme d'investissement de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse (programme 2511I) est effectué en AP pour un montant de 1,29 M€ et en CP pour 3,2 M€. Cela permettra notamment de « lancer » un certain nombre d'opérations visant à remettre à niveau des ouvrages de la concession. La dotation de fonctionnement de l'OEHC est également augmentée de 0,2 M€ afin de se doter d'une part des compétences manquantes ou insuffisantes en interne et de s'adjoindre des compétences ponctuelles nécessaires à la compétitivité de l'établissement face à la concurrence, et d'autre part de pouvoir, dans des délais contraints, remplir les missions actuelles et à venir de l'Office.

Enfin, les CP pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CTC (programme 2512I) sont augmentés de 4,9 M€ pour les travaux en cours de réhabilitation de la réserve de Guazza, le renforcement de la station de pompage d'eau brute de Codole, la sécurisation des transferts en plaine orientale Sud, ainsi que la sécurisation de l'alimentation en eau de la Balagne par la réalisation d'une prise d'eau sur la Figarella.

L'inscription de 8,370 M€ en AP proposée permet de lancer les opérations sur Cauria et différentes extensions de réseaux.

3-2 / Fonction structuranteRéseau routier territorial :

En investissement, une AP supplémentaire de 0,3 M€ est inscrite pour l'acquisition de matériel de transport et d'outillage (programme 1211I).

La DGIART a fait un important effort de toilettage concernant ces opérations de travaux routiers qui permettent de financer les AP demandées au BS 2011 d'un montant de 16,077 M€ par transfert d'AP. Une nouvelle opération est créée en 2011 concernant la traverse de San Nicolao (0,15 M€ d'acquisitions foncières).

Elle restitue également 7 M€ de CP en raison du retard pris sur les opérations relatives à la liaison Bastia-Furiani et à la déviation de Propriano.

En fonctionnement, l'AE 2011 est revalorisée pour permettre le paiement des sommes dues à la société Corse Européenne d'Entreprise (CEE) par application du jugement du Tribunal Administratif de Bastia en date du 19 mai 2011 (cause : dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par résiliation du marché n° 260-07, 0,750 M€ restant à honorer).

Les CP sont revalorisés de 1,4 M€ pour le paiement de cette condamnation, ainsi que l'entretien de la voirie territoriale.

Ports et aéroports :

En investissement, l'autorisation 2011 du programme 1313I est augmentée de 0,7 M€ pour les opérations suivantes :

- Aéroport de Bastia-Poretta : participation de la CTC au plan quinquennal pour 0,2 M€. Il s'agit de financer à 50 % la mise en conformité des installations du système de sécurité incendie, ainsi que l'extension de l'éclairage de la zone aviation générale (aires de trafic B, C et D) ;
- Aéroport de Figari : 0,5 M€ pour les travaux de réaménagement, de renforcement de la piste et de mise aux normes de l'aire de mouvement.

En fonctionnement, le BS 2011 prévoit une augmentation des AE de 0,3 M€ et des CP de 0,15 M€ pour la réalisation d'études sur l'organisation des obligations de service public pour la desserte maritime de la Corse.

Réseau ferré :

En investissement, les nouvelles AP d'un montant de 3,19 M€, financées à plus de 40 % par toilettage d'AP antérieures, viennent couvrir notamment les nouvelles opérations suivantes :

- Sécurisation des passages à niveaux ;
- Rachat et achèvement des locotracteurs ;
- Mise à niveau de la CCVU en gare de Casamozza ;
- Aménagement du quai et du PN de Sainte-Restitide ;
- Remise en circulation des AMG.

Le montant des CP supplémentaires est de 0,862 M€.

En fonctionnement, il s'agit de couvrir la prolongation du contrat de DSP en cours pour l'exploitation du réseau ferré pour le dernier trimestre 2011, ainsi que l'assistance opérationnelle pour la mise en œuvre d'une SEM ou de toute autre solution et le lancement d'une nouvelle DSP. Le montant des AE supplémentaires est de 5 M€, celui des CP de 1,45 M€.

Réseau haut débit de la Corse :

Il y a essentiellement un toilettage de l'opération 151190003 « Axe fibre optique Centre Corse » qui relève désormais de la DGIART.

3-3 / Fonction spatiale

Habitat ville / Foncier :

La modification du règlement des aides au logement préconisée par les conclusions des assises du logement et du foncier va entraîner une augmentation significative des dépenses en 2012 et des engagements en 2011 au cours du second semestre. Il convient d'inscrire dès 2011 une AP supplémentaire de 2,318 M€ et des CP supplémentaires pour un montant de 0,4 M€.

Pour le foncier proprement-dit, une AP de 1 000 000 € est proposée sur le programme 3712I.

Environnement :

Le programme d'investissement de l'Office de l'Environnement de la Corse est revalorisé de 1,589 M€ en AP et 1,2 M€ en CP pour les opérations suivantes :

- Valorisation de l'environnement (0,5 M€ en AP, 0,2 M€ en CP) ;
- Prévention et gestion des impacts anthropiques (0,089 M€) ;
- Convention partenariat CADEC (1 M€ en AP et CP).

Le programme de fonctionnement de l'OEC est revalorisé de 0,115 M€ en AE et CP :

- Stratégie de création et gestion des aires marines protégées en Corse (0,02 M€) ;
- Natura 2000 en mer (0,03 M€) ;
- Etablissement des profils des eaux de baignade (0,02 M€) ;
- Prestations de service dans le domaine des RH (0,045 M€).

Concernant le programme 3211 « Environnement - AEP - Assainissement », une augmentation de 3 M€ est appliquée en AP et de 1,5 M€ en CP pour la reprise de la programmation PEI en AEP, la prise en charge de nouvelles opérations de lutte contre les inondations inscrites au PO-FEDER. La consommation des CP est excellente dans ce secteur.

Développement territorial :

Un programme 3314 « Incendie et secours » est créé. Il est doté de 2,24 M€ en AP et de 1,2 M€ en AE. Il permet à la Collectivité Territoriale de Corse

d'intervenir en soutien aux deux services départementaux d'incendies et de secours. Il s'agit de s'inscrire dans une perspective de contrats pluriannuels d'objectifs.

Pour 2011, la Collectivité est sollicitée par chaque SDIS pour :

- Le renouvellement des équipements courants, notamment du parc automobile ;
- Le schéma directeur informatique, le système d'information ;
- Le lancement du système Antarès qui est un réseau numérique permettant l'interopérabilité entre divers services chargés de la sécurité civile ;
- Le financement des actions de prévention des incendies ;
- Le financement d'actions de formation.

Concernant la vie associative, une AE supplémentaire de 0,3 M€ est inscrite, ainsi que des CP pour un montant de 0,1 M€. Il est rappelé que ce programme est destiné au soutien à la vie associative sous forme d'aide au fonctionnement ou à des manifestations dont l'action contribue au développement local et ne relève pas d'une politique sectorielle spécifique.

Equipements collectifs :

Le programme 3412 permet d'intervenir dans le financement des équipements collectifs communaux et intercommunaux par l'intermédiaire de la dotation quinquennale. Le présent exercice est la deuxième année de la dotation quinquennale 2010-2014. Au budget primitif 2011, 25 M€ ont été inscrits, soit un cinquième du montant global de la dotation (101 M€).

Sur 2010, la mobilisation a été faible avec 14,3 M€. Il s'agit donc au BS 2011 de revaloriser ce programme de 6 M€ en AP et de 3 M€ en CP par effet de rattrapage. La consommation des crédits est excellente dans ce secteur.

Il est à noter qu'environ 1,2 M€ d'AP ont été toilettés sur les exercices antérieurs.

SIG :

Il s'agit essentiellement d'augmenter les CP de 0,313 M€ pour permettre l'acquisition de licences et de données (ELA, données IGN, orthophotographie, numérisation plan Terrier).

3-4 / Fonction sociale

Action sanitaire et sociale :

Pour ce programme destiné à améliorer la situation sociale et sanitaire de l'île en développant de nouvelles solidarités et en préservant et favorisant l'accès aux droits fondamentaux, il est proposé une augmentation :

- En investissement, des AP de 0,61 M€ afin d'honorer les demandes en cours et de faire face aux besoins qui émergeront d'ici à la fin de l'année (un reliquat d'AP de 57 168,21 € est réinscrit pour solder une opération concernant l'hôpital de Bonifacio) et des CP de 0,625 M€ dont 2/3 sur AP antérieures ;
- En fonctionnement, des AE de 0,265 M€ pour faire face aux demandes et orientations nouvelles pouvant intervenir avant la fin de l'année ainsi que des CP pour un montant de 0,2 M€. Un transfert d'AE est effectué du 3411F au 4111F pour l'aide aux sinistrés du quartier des Cannes. Enfin, 0,400 M€ d'AE supplémentaires sont prévues pour la réalisation d'études sur les conséquences de la catastrophe de « Tchernobyl ».

Jeunesse et sport :

En investissement, une augmentation des AP de 6,4 M€ et des CP de 2 M€ est prévue pour les équipements collectifs (programme 4211I) afin de permettre le financement des travaux de réhabilitation du stade de l'ACA et d'autres dossiers d'équipements sportifs comme ceux du CAB.

En fonctionnement, il est proposé une augmentation des AE de 0,532 M€ et des CP de 1,27 M€ sur le programme 4211F pour le financement des manifestations sportives, des clubs de haut niveau, des bourses de haut niveau, et du dispositif « coupons sports », ainsi que des projets de développement et des structures sportives.

Sur le programme 4213F « Jeunesse », il est demandé 0,117 M€ en AE et 0,167 M€ en CP pour les opérations information jeunesse, et les contrats éducatifs locaux.

Le programme 4216F « Centre de sport et jeunesse corse » est revalorisé de 0,2 M€ en CP pour solder la participation annuelle de la CTC.

Enseignement supérieur :

En investissement, il est proposé de revaloriser le programme 4312I de 0,77 M€ en AP se décomposant ainsi :

- Actualisation de la matrice des coûts d'équipements de l'université de Corse (0,4 M€) ;
- Financement du COM apprentissage supérieur (0,37 M€).

Le programme 4310 est transféré du chapitre 902/23 au chapitre 900/043 conformément aux modalités de comptabilisation de la subvention globale et de ses dépenses liées.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,05 M€ en AE et CP pour financer un colloque européen sur les sciences de l'information (programme 4311F).

Une augmentation des AE de 0,286 M€ et des CP de 0,112 M€ est proposée pour le programme 4317F « Vie étudiante » pour :

- Le fonds d'aide vie étudiante (prise en charge des étudiants en difficulté hors bourses ciblées) ;
- Le financement des nouvelles mesures du schéma régional d'aide à l'enseignement supérieur (prise en charge mutuelle, bourse installation interne en médecine, stages étudiants Université de Corse).

La revalorisation importante concerne le programme 4312F « Formation enseignement supérieur » avec 1,233 M€ en AE et 1,656 M€ en CP :

- Fonctionnement Université de Corse (actualisation de la matrice, 0,6 M€) ;
- Financement du COM apprentissage supérieur (0,4 M€) ;
- Innovation pédagogique : création Institut de médiatisation du savoir à l'Université de Corse (0,1 M€) ;
- Fonctionnement des CFA et sections d'apprentissage du supérieur (0,133 M€).

Il est également proposé des crédits pour le financement d'études sur la pertinence de la mise en place d'un service public régional de la formation supérieure dans le cadre de la réglementation européenne relative aux services d'intérêt économique général (programme 4314F).

Enfin, un nouveau programme 4318F est créé. Il correspond à la contrepartie FSE des opérations « Innovation pédagogique » et « Mobilité des étudiants » du programme 4312F.

Formation et apprentissage :

En investissement, il est proposé de revaloriser le programme 4411I de 0,36 M€ en AP et 0,26 M€ en CP pour permettre de financer les équipements de la section bio industriel du Lycée Paul Vincensini ainsi que la plateforme « monteurs réseaux » de l'AFPA.

En fonctionnement, les inscriptions complémentaires permettent de financer le COM apprentissage, les formations destinées aux demandeurs d'emploi, le CTOP agriculture, le fonctionnement de la mission locale en milieu rural, et le site Fiore (0,551 M€ en AE et 2,83 M€ en CP, 4411F).

Sur le programme FSE (4416F), l'inscription complémentaire de 0,86 M€ est destinée au financement des formations des demandeurs d'emploi ainsi que celles des formateurs et du CSJC.

Appareil éducatif :

Les propositions nouvelles du budget supplémentaire ne concernent que la section de fonctionnement avec 0,181 M€ en AE réparties ainsi :

- Programme 4510F : 0,11 M€ pour les EPLE dont les difficultés financières sont avérées ;
- Programme 4511F : 0,043 M€ pour le financement d'actions nouvelles ainsi que celui de l'association « La corse et le cinéma » ;

- Programme 4513F : 0,031 M€ pour l'acquisition de manuels scolaires à destination des lycéens.

Les CP complémentaires de 1,371 M€ permettent de combler l'écart entre les AE et les CP votées en 2011 sur ces trois programmes.

Constructions scolaires :

Il est uniquement proposé au budget supplémentaire une restitution de CP de 4,9 M€ en section d'investissement.

Culture :

Dans le secteur de la culture, 0,205 M€ de CP supplémentaires sont demandés.

La Collectivité souhaite rationaliser, dans un souci de lisibilité, ses aides en faveur des centres culturels, en distinguant ceux qui relèvent d'une logique de diffusion de spectacles de ceux qui relèvent d'une logique de formation.

Il est donc proposé d'abonder le programme 4710F pour permettre dès cette année la prise en compte des centres culturels dédiés à la formation. Les AE supplémentaires proposées sont de 0,175 M€ (dont 0,125 M€ pour la part contributive de la CTC au syndicat mixte de Giussani). Il est par ailleurs proposé une individualisation de subvention d'un montant de 20 000 € au bénéfice de l'association « U timpanu », association importante en Balagne pour l'enseignement musical.

L'actuel règlement des aides prévoit un plafond d'aide de 10 000 € qui ne permet pas un développement efficace de l'enseignement artistique. Un nouveau règlement d'aides pour les structures de formation artistique sera prochainement présenté à l'Assemblée pour consolider les budgets des associations structurantes dans le secteur.

En ce qui concerne l'aménagement des lieux de spectacle (programme 4711), il est demandé :

- En fonctionnement, 0,314 M€ en AE afin de généraliser le dispositif de conventionnement pluriannuel des structures culturelles à l'ensemble des centres culturels et équipes artistiques, et afin également de financer les manifestations culturelles relevant des arts visuels ;
- En investissement, 0,996 M€ en AP (dont 0,303 M€ par transfert) pour le soutien à la création d'équipements culturels (études préalables pour Sarrola-Carcopino, intercommunalité de la plaine orientale, Corte, travaux d'aménagement pour le théâtre municipal de Bastia et Scopre, partie communale du CAP de Sartène et théâtre de verdure de Sartène).

Il est proposé de revaloriser en AP le programme 4712I « Aide à la création, à l'aménagement et à l'équipement des bibliothèques et médiathèques » de 0,35 M€ pour consolider le réseau des médiathèques (Peri, Sarrola, Bastelicaccia).

Il est proposé d'augmenter le fonds d'aide à la création audiovisuelle de 0,8 M€ en AP pour poursuivre l'instruction des dossiers 2011 (programme 4713I).

Le programme 4716I « Promotion » est revalorisé de 2,15 M€ pour le financement de la chaîne Via Stella (avenant convention triennale 2011-2013).

Patrimoine :

Pour le Musée de la Corse (programme 4722), il est proposé une revalorisation des AP de 0,15 M€ et des AE de 0,05 M€ pour la réalisation du programme d'activité 2011 et notamment l'exposition temporaire « Mare Nostrum ». Les CP sont revalorisés de 0,1 M€ en investissement.

Le programme Patrimoine archéologie (4724I) est revalorisé de 0,1 M€ en AP pour financer les projets de fouilles programmés paritairement avec l'Etat.

Le programme Patrimoine restauration (4726I) fait l'objet d'une augmentation de 3 M€ en AP financée par transfert.

Il est proposé une revalorisation de 0,15 M€ en AP et 0,05 M€ en CP sur le programme « Mise en valeur du patrimoine » (4727I) pour instruire les dossiers de subvention de mise en valeur et musées hors label, la mise en œuvre d'outils innovants (smartphones pour visites de sites archéologiques).

Le programme 4729I « UE Italie France Maritime » est augmenté en investissement de 0,09 M€ en AP et 0,08 M€ en CP, notamment pour la réalisation de travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite dans le cadre du programme « For access » et la réalisation de films et supports 3D à installer sur les bornes multimédia du Musée de la Corse (programme « Arcipelago »).

Langue corse :

Il n'est présenté aucune demande d'AP et de CP supplémentaires en section d'investissement.

En fonctionnement, l'AE de 0,15 M€ prévue initialement en 5311F au budget primitif 2011 est transférée au 4812F dans un souci de meilleure lisibilité de l'action de la Direction de la langue corse.

3-5 / Autres

Personnel :

Une revalorisation des CP à hauteur de 2 M€ est proposée lors de ce budget supplémentaire 2011, ainsi qu'une augmentation des AE pour un montant de 0,4 M€ concernant le marché des chèques déjeuner.

Hôtel de Région :

Une restitution de 0,7 M€ de crédits de paiement est proposée sur le programme 5211I ainsi qu'une revalorisation des AP de 0,762 M€ notamment pour :

- Aménagement de bureaux à Calvi (0,15 M€) : la Collectivité a acquis quatre logements d'une superficie d'environ 200 m² de SHON, situés aux deux derniers étages d'un bâtiment implanté sur la parcelle cadastrée AH267 de la commune de Calvi. Ces deux locaux sont destinés à être transformés en bureaux en vue d'accueillir notamment l'antenne territorialisée et l'équipe du centre de conservation des objets mobiliers ;
- Curage et mise en sécurité du Fort Maillebois à Calvi (0,25 M€) : il s'agit de mettre en sécurité ce site qui reçoit des animations chaque année dans le cadre du festival du vent ;
- Déplacement de la cafétéria de l'Hôtel de région (0,1 M€) suite à une demande formulée par l'inspecteur en hygiène et sécurité et conditions de travail afin d'aménager un nouvel espace permettant la prise de repas sur le lieu de travail.

Administration générale :

Il est proposé une revalorisation des AP de 2,83 M€ en investissement sur le programme 5311I pour permettre l'acquisition de parcelles sises lotissement U Colombo à Corte en vue de l'extension de l'IUT (0,32 M€) et à Cucuruzzu (0,2 M€) ainsi que la villa Italia à Bastia (1,85 M€). Il est prévu également d'acquérir des véhicules.

Les CP sont revalorisés de 1,59 M€.

En fonctionnement, il s'agit essentiellement d'inscrire 3,284 M€ de CP supplémentaires pour couvrir les AE 2011 de dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne le pôle travaux, le budget supplémentaire présente une inscription d'AP supplémentaires en investissement de 3,374 M€ pour assurer les travaux de maintenance patrimoniale ainsi que les travaux de création, d'aménagement et de rénovation relevant du pôle travaux. Ces autorisations étaient précédemment inscrites au programme 5211I sur les budgets antérieurs. La revalorisation des CP est de 1,355 M€.

En fonctionnement, l'inscription des AE supplémentaires est de 1,7 M€ pour réaliser les travaux d'entretien concernant l'hygiène et sécurité, les équipements collectifs, les aires extérieures et jardins et pour acquérir du matériel.

Les CP sont revalorisés de 1,006 M€.

Assemblée :

Une augmentation des AE de 0,177 M€ permettant de lancer les marchés de l'Assemblée sur trois ans est proposée, ainsi qu'une augmentation des CP de 0,026 M€ afin de couvrir les dépenses 2011.

Une revalorisation de 0,05 M€ en AE et CP est prévue pour le fonctionnement des groupes.

Informatique et téléphonie :

Dans le secteur informatique, il est proposé une réduction des autorisations de 0,347 M€ en investissement et de 0,595 M€ en fonctionnement, ainsi qu'une restitution de CP de 1,341 M€ en section d'investissement.

Dans le secteur téléphonie, une restitution de CP de 0,065 M€ en investissement et de 0,222 M€ en fonctionnement est inscrite. Il n'y a pas de proposition concernant les autorisations.

Coopération décentralisée :

Les AE et CP du programme 5811 sont revalorisés respectivement de 0,5 M€ et 0,2 M€ en section de fonctionnement :

- Cotisations (0,08 M€) : la Direction des affaires européennes et internationales assure la gestion de l'ensemble des cotisations allouées à divers organismes dont la CTC est membre et/ou financeur : (Institut de la décentralisation, Association des régions de France, Association des régions européennes des produits régionaux, Association des élus du littoral...). Ces crédits alloués seront destinés au financement des cotisations annuelles de ces organismes et structures de coopération afin que la CTC soit tenue informée des actions menées dans les autres régions d'Europe. Cette participation à différents organismes lui permet d'assurer un lobbying auprès des institutions de niveau européen ainsi que de bénéficier des formations sur la gestion des fonds communautaires (Mission d'appui aux programmes communautaires) ;
- Participation aux Open Days (0,05 M€) : la Collectivité souhaite s'inscrire dans cette dynamique des Open Days conçus et développés par le Comité des régions et la Commission Européenne, en organisant plusieurs manifestations (sciences de l'information et leurs applications, problématique de la gestion de l'eau en Méditerranée ») ;
- Politique de promotion sur les orientations stratégiques de la CTC en matière de politique européenne et internationale (0,02 M€).

Concernant le programme « INTERREG IIIA », les AE et CP sont revalorisés de 1,1 M€ afin de restituer une subvention indûment perçue par la Collectivité. La CTC a perçu en 2010 une subvention FEDER relative à la clôture du programme « INTERREG IIIA », et ce au prorata des justificatifs dûment certifiés par l'autorité de paiement auxiliaire de la Collectivité. La région Sardaigne nous a notifié un montant à restituer de 1,1 M€ résultant des opérations génératrices de recettes non déduites du montant versé à la CTC en 2010.

Le programme « PO Italie France Maritime » (5818F) est abondé de 0,2 M€ en AE.

La Collectivité est chef de file des projets stratégiques « ACCESSIT » et « PORTU » en cours d'approbation dans le cadre du PO Italie-France Maritime 2007-2013. A ce titre elle assume la responsabilité administrative et financière des projets. La responsabilité financière est de gérer les dépenses générales des projets transfrontaliers et reverser la recette FEDER programmée à ses partenaires au prorata des justificatifs certifiés. Cette recette n'est à prévoir que sur l'année 2012 :

c'est pourquoi ne sont inscrits que les nouvelles AE et les nouveaux CP nécessaires pour les dépenses propres (assistance à maîtrise d'ouvrage, étude, prestations extérieures, séminaires...) du chef de file, à savoir la Direction des Affaires Européennes et Internationales - Service des Relations Internationales et Service du patrimoine partenaire du projet ACCESSIT.

Sur le programme « INNOLABS » (5819F), une revalorisation de 0,5 M€ est proposée en AE ainsi qu'une revalorisation de 0,35 M€ en CP. Le projet « INNOLABS » propose le développement de modèles innovants de gouvernance locale en vue de la mise en œuvre des politiques territoriales. L'objectif général du projet est de favoriser le développement socio-économique des territoires en encourageant la mise en œuvre de stratégies innovantes. L'ODARC est chargé de réaliser les actions pilotes du projet « INNOLABS » par convention. Le projet a démarré en avril 2009 et finira en décembre 2011, il est donc en dernière année de réalisation.

La CTC/Direction des Affaires européennes et internationales est chef de file du projet, ce qui implique la gestion de l'ensemble des crédits européens affectés à ce programme et le suivi de l'ensemble des partenaires du projet (Corses et Italiens), soit 1 650 000 € de crédits FEDER. En outre, la CTC doit engager des dépenses de fonctionnement (convention ODARC, marché séminaire, marché communication, marché traduction, frais d'organisation de réunions, frais de mission).

Un nouveau programme 5831 « Coopération internationale » est proposé à la création lors de ce budget supplémentaire. Les crédits prévus jusqu'alors pour la Coopération décentralisée ne permettaient pas à la Collectivité de répondre aux attentes des pétitionnaires et d'asseoir sa dimension internationale. Les montants des AE et CP proposés sont respectivement de 0,2 M€ et 0,15 M€.

Enfin, suite au Comité de suivi plurifonds du 18 mai 2011, le système de gestion de la subvention globale FEDER a été modifié. Ce système de gestion va s'appliquer uniquement aux subventions globales jusqu'alors gérées par l'ADEC, l'OEC, l'ATC, le Service Développement Technologique et la Direction de l'enseignement supérieur pour la future mesure recherche.

Ces subventions globales seront gérées uniformément et feront l'objet d'une ligne budgétaire unique sur le nouveau programme 5841. Elles constitueront une subvention globale unique dont la gestion sera confiée à la CTC, désignée comme organisme intermédiaire. Dès la signature de la convention subvention globale liant la CTC et les services de l'Etat, le service des affaires européennes gèrera le suivi financier des nouveaux dossiers prévus au titre de 2011.

Il est donc proposé d'inscrire les autorisations nécessaires pour financer la part européenne engagée de septembre à décembre 2011 soit 9,5 M€ en AP et 0,5 M€ en AE. Les montants des CP inscrits sur ce programme sont de 2,75 M€ en investissement et 0.5 M€ en fonctionnement.

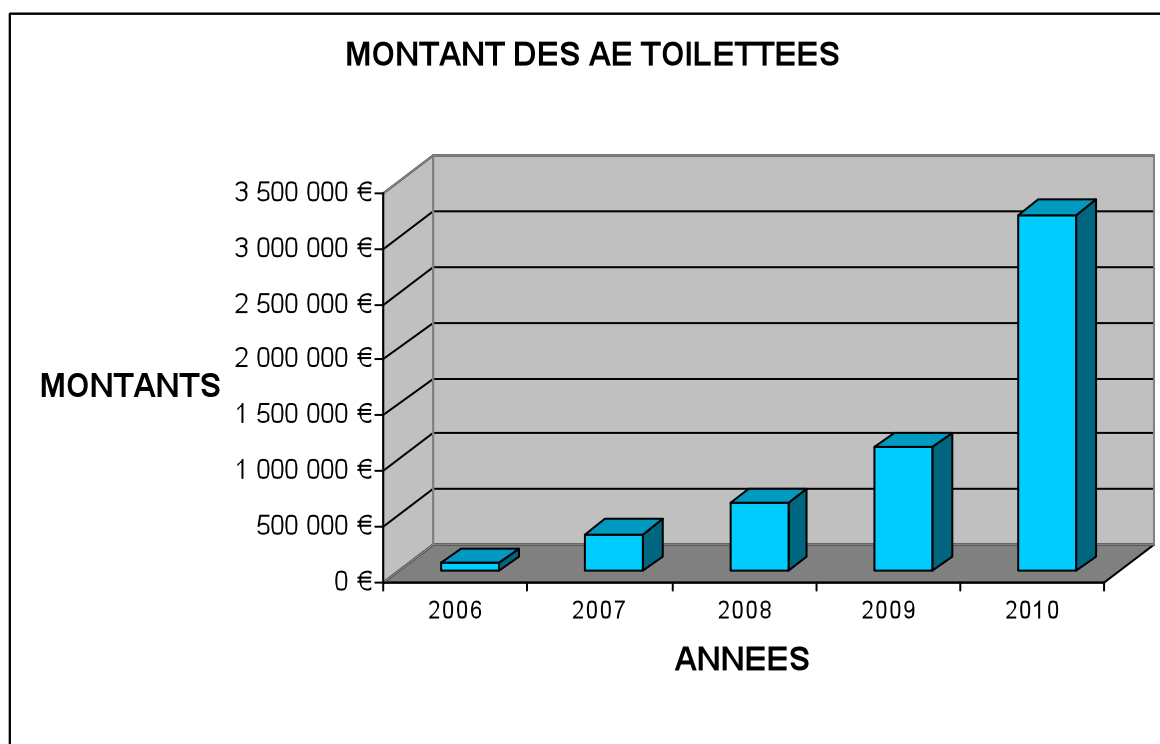
Finances :

Une inscription de CP est proposée au compte 654 / Chapitre 943 pour l'admission en non valeur des titres suivants :

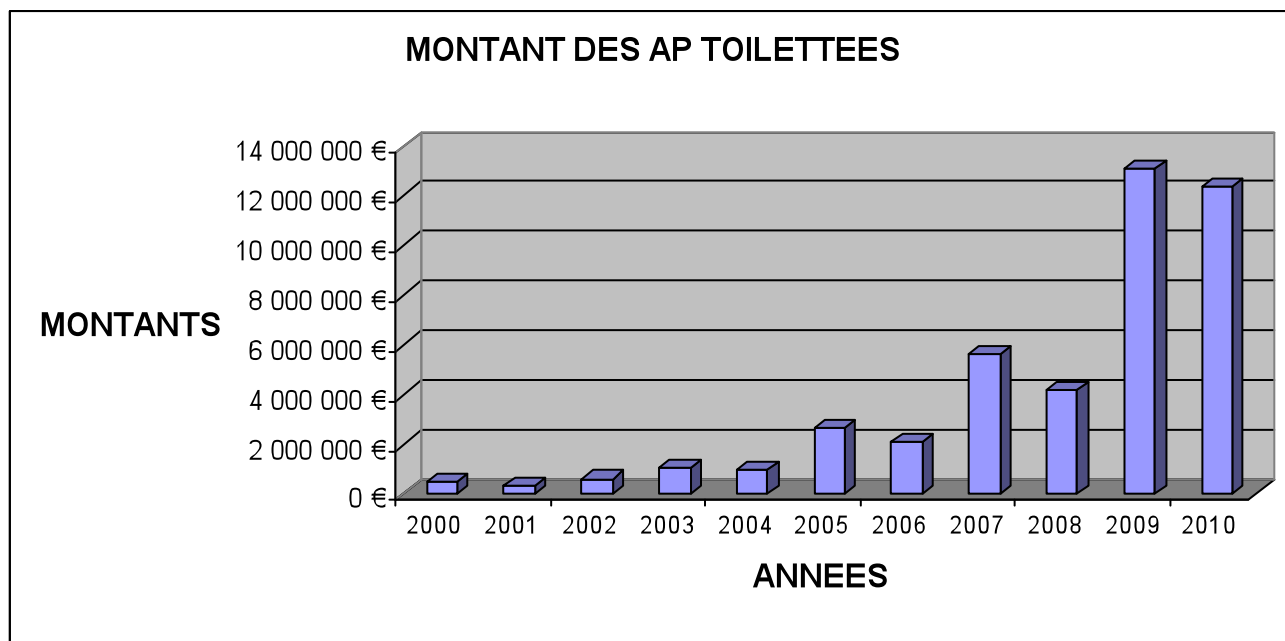
N° TITRE	EXERCICE	TIERS	MONTANT €	MOTIF ADMISSION EN NON VALEUR
1044	2008	Association Tutti Inseme 20167 Villanova	64,57	Tiers non actif depuis cinq ans
408	2006	Sarl FONT.RED.ELEC 20179 Ajaccio cedex	1 863,27	Tiers non actif depuis septembre 2004
TOTAL			1 927,84	

4/ Toilettage des AP et AE antérieures :

Le montant total des AE toiletées est de 3 202 801,06 €.



Le montant des AP toiletées est de 12 339 175,51 €.



Une décision modificative portant uniquement sur un « toilettage » des autorisations de programme et d'engagement pourrait être proposée avant la fin de l'exercice 2011.

III. Décision d'affectation du résultat et virement de section à section

L'instruction comptable M71 précise qu'« après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010, soit 108 512 431,13 €. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section, soit 60 066 158,25 €.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation au budget supplémentaire du reliquat excédentaire, soit 48 446 272,88 €.

Ce solde peut être intégré comme une affectation en réserve complémentaire de la section d'investissement au compte 1068 chapitre 922, ou comme un excédent de fonctionnement reporté (002).

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2011 et de ses orientations politiques :

- d'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de 96 046 109,20 € au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- d'inscrire le résultat excédentaire, soit 12 466 321,93 € en fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté 002.

Par ces inscriptions, le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 96 053 824 €, qui peut s'analyser comme un résultat de fonctionnement prévisionnel pour 2011, est comparable au montant affecté au compte de résultat.

L'autofinancement dégagé s'établit ainsi à 103 978 071,05 € contre 102 926 794,01 € en 2010.

IV. Conclusion

En conclusion de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Affecter au compte de résultat la somme de 96 046 109,20 € ;
- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 12 466 321,93 € ;
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2011.